



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE

## Séance du Conseil du 11 octobre 2022

### Extrait du registre des délibérations

### Délibération n°219/2022

#### **Convention de délégation avec l'Office de Tourisme Communautaire Menton Riviera & Merveilles dans le cadre du projet Interreg Alcotra ALPIMED PATRIM**

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

#### **Etaient présents, pour les différentes communes :**

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESC
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

**20 OCT. 2022**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président  
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON  
SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20221011-219-2022-DE  
Date de réception : 24/10/2022  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

# Séance du 11 octobre 2022

## Délibération n° 219/2022

**OBJET : Convention de délégation avec l'Office de Tourisme Communautaire Menton Riviera & Merveilles dans le cadre du projet Interreg Alcotra ALPIMED PATRIM**

**RAPPORTEUR : M. Albert FILIPPI, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

Le 30 janvier 2018, le Conseil Communautaire adoptait à l'unanimité la délibération n°6/2018 relative à la participation de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au projet simple PATRIM du PITER ALPIMED dans le cadre du programme Interreg V-A France-Italie ALCOTRA 2014-2020.

Des modifications d'activités ont été opérées. Cette modification prévoit la substitution d'un livrable par la création d'une application en réalité augmentée de valorisation touristique des itinéraires historiques transfrontaliers dans les vallées de la Roya et de la Bévéra.

Cette activité et les budgets associés sont entièrement délégués à l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) Menton Riviera & Merveilles, en complémentarité du dispositif de réalité virtuelle développé par l'OTC sur le projet INNOV du PITER ALPIMED.

En conséquence, le budget du projet ALPIMED PATRIM est modifié de la manière suivante :

	FEDER (85%)	Autofinancement (15%)	TOTAL
Budget CARF non délégué	86 190€	15 210€	101 400€
Budget délégué à l'OTC	51 000€	9 000€	60 000€
TOTAL Partenaire CARF et délégataire OTC	137 190€	24 210€	161 400€

VU l'acceptation des modifications adressé par l'Autorité de Gestion du programme Alcotra en date du 26 septembre 2022

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention de délégation entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et l'Office de Tourisme Menton Riviera & Merveilles

Vu l'avis du bureau communautaire du 28 septembre 2022

*Je vous demande de bien vouloir,*

APPROUVER la modification du plan de financement du projet PATRIM du PITER ALPIMED dans le cadre du programme Interreg V-A France-Italie ALCOTRA 2014-2020

AUTORISER la délégation de mise en œuvre à l'Office de Tourisme Communautaire Menton Riviera & Merveilles

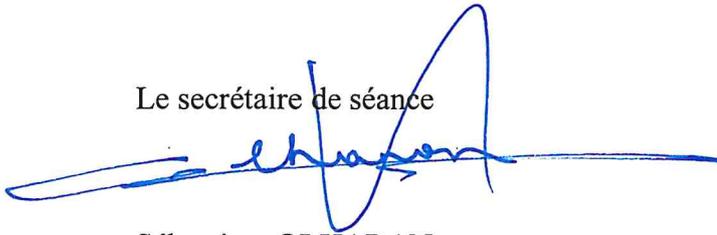
Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20221011-219-2022-DE  
Date de réimpression : 24/10/2022  
Date de réception en préfecture : 24/10/2022

AUTORISER le Président à signer la convention de délégation entre la CARF et l'Office de  
Tourisme Communautaire Menton Riviera & Merveilles

**Le Conseil Communautaire**  
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

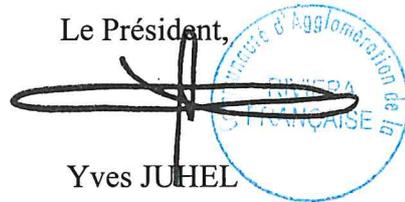
Le secrétaire de séance



Sébastien OLHARAN

*Pour extrait conforme,*

Le Président,



Yves JUHEL